

**COMMUNE DE BON-ENCONTRE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 à 18 h**

**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 8 OCTOBRE à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 2 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

**Excusés :**

Mme VILLA Pierrette pouvoir à M. ROULET Pascal.  
Mme TABANON Chantal pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent.  
M. GABEN Stéphane pouvoir à Mme LAMY Laurence.  
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.

**Absents :**

M. VIDAL Jean-Christophe.  
Mme COTTET Aurélie.  
M. GEORGES Raymond.  
M. MONTROY Alain.

Madame Laurence DERRAMOND a été désignée secrétaire de séance.

**2025.56 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1.**

**VOTE : 25 Pour.**

Mes Chers Collègues,

Dans sa séance du 9 juillet 2025, le Conseil Municipal a autorisé l'inscription en dépenses et en recettes de 79 409 € TTC pour les travaux de réseau pluvial de la route de Sainte Radegonde et de 421 919 € TTC pour les travaux de réseau d'eaux pluviales pour le côté du Fromage avec un seuil de tolérance de +/- 15 %.

Dans le cadre de la qualité comptable, il est demandé à la collectivité d'acter ces opérations dans une décision modificative.

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n°1, comme suit :

Libelle	Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Objet
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Comptabilité distincte rattachée / Opération sous mandat	45	458105	91 320 €		Convention maîtrise d'ouvrage déléguée AA Route de Sainte Radegonde
	45	458205		91 320 €	
	45	458106	485 206 €		Convention maîtrise d'ouvrage déléguée AA Côte du Fromage
	45	458206		485 206 €	
			<b>561 306 €</b>	<b>561 306 €</b>	

Je vous en remercie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**ADOpte** la décision modificative n°1 comme présentée ci-dessus.

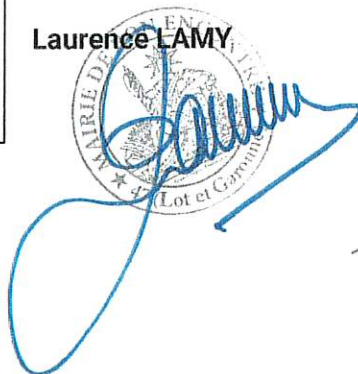
Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le  
caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération  
peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un  
délai de deux mois à compter des  
formalités de publication et de  
transmission en Préfecture.  
Affichage le 13 octobre 2025

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

**Laurence LAMY**



La secrétaire de séance,

**Laurence DERRAMOND**

